



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Le rôle de perception des taxes municipales générales et spéciales pour l'année 2022 est maintenant déposé au bureau de la soussignée, 300 avenue Basile-Routhier à Pointe-Calumet, et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes sans intérêt aux dates mentionnées sur le compte, soit le 15 février 2022, le 15 avril 2022, le 15 juin 2022 et le 15 septembre 2022; le premier versement doit être payé le ou avant le 15 février 2022, sinon le montant total devient dû et porte intérêts immédiatement au taux de 15 % l'an.

DONNÉ à Pointe-Calumet, ce 14^{ième} jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.


LINDA BINETTE
Directrice générale adjointe et trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Linda Binette, directrice générale adjointe et trésorière de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2022, entre 13h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 janvier 2022.

